

**LANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION**

Les modalités du plan de rénovation thermique des logements annoncé le 21 mars ont été révélées par le Premier ministre en clôture de la conférence environnementale. Au regard des annonces initiales, la population éligible a été élargie, afin de permettre dans les cinq années prochaines la rénovation de 500 000 logements (dont 380 000 du secteur privé). Ce plan a pour objectifs de permettre aux ménages de réaliser des économies d'énergie et de relancer l'activité du bâtiment.

Le dispositif de ce nouveau service public de la rénovation comprend 450 « Points rénovation info service », un numéro unique de téléphone, un site Internet, ainsi que « 1 000 ambassadeurs de la rénovation énergétique » recrutés par les collectivités locales et les associations pour détecter et identifier les ménages en situation de précarité énergétique.

Plus d'info : tél. 0810 140 240 et [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

**LE GIEC TIRE LA SONNETTE D'ALARME**

Dans son 5<sup>e</sup> rapport rendu public le 27 septembre, le groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) a confirmé de façon catégorique que non seulement la Terre se réchauffe, mais que ce réchauffement est bien le fait de l'homme. Ce qui n'était qu'une hypothèse il y a encore quelques années est devenu une certitude. Sur les scénarios possibles qui avaient déjà été échauffés, c'est le pire qui se dessine. Avec 33 milliards de tonnes de gaz carbonique rejetées dans l'atmosphère, l'année 2013 devrait battre le record d'émission de gaz à effet de serre.

La planète se réchauffe à un rythme que les différents scénarios évaluent à une hausse moyenne des températures de 2 à 4,8 °C d'ici 2100. Mais ce réchauffement n'est pas uniforme. Les tropiques seront ainsi moins touchés que les régions polaires, lesquelles pourraient connaître un réchauffement de 10 °C, ce qui entraînerait une augmentation d'un mètre du niveau de la mer d'ici 2100.

**LE LOUP MIS EN PERSPECTIVE... HISTORIQUE**

Sous le titre *Sur les pas du loup*, c'est à un tour de France historique et culturel du loup du Moyen Âge à nos jours que nous invite l'historien Jean-Marc Moriceau. S'inscrivant dans la suite logique de ses précédents ouvrages, *Histoire du méchant loup* (2007), recensant les attaques du loup sur l'homme, et *L'Homme contre le loup: une guerre de deux mille ans* (2011), ce troisième opus associe une abondante iconographie à la somme impressionnante de données collectées dans les fonds d'archives départementaux.

On y trouve ainsi un recensement minutieux des communes ayant subi des attaques de loup de 1580 à 1880 et les patronymes des victimes de l'animal. Le résultat est à la fois esthétique, ludique et pédagogique, grâce à cette visualisation du loup à travers les âges, notamment sur les plans artistique et cartographique (la carte la plus récente montre la présence de l'animal en France pour l'année 2011).

*Sur les pas du loup*, Jean-Marc Moriceau, éd. Montbel, 350 p., 39 € ([www.montbel.com](http://www.montbel.com)).



# Concessions hydroélectriques : le rapport Battistel réaffirme ses craintes concernant la mise en concurrence



Le 17 septembre, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, et Eric Straumann, député du Haut-Rhin, ont présenté devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale les conclusions de leur rapport, suite à la mission d'information sur la mise en concurrence des barrages hydroélectriques, confiée par le président de la commission, François Brottes.

PLM a consacré plusieurs articles au renouvellement des concessions hydrauliques et à l'ouverture à la concurrence initiée en 2006. Le sujet a connu de nombreux rebondissements ces dernières années et particulièrement ces derniers mois. En effet, alors que l'hypothèse de l'ouverture à la concurrence n'était plus aussi certaine, et en tout cas plus la seule envisagée, cet été, dans un référé du 21 juin, la Cour des comptes a déploré le manque à gagner pour les finances publiques qu'entraînait, selon elle, le retard du renouvellement des concessions.

En réaction, le gouvernement, et en particulier Bernard Cazeneuve, ministre chargé du Budget, Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, ont réaffirmé le principe de la mise en concurrence des concessions, indiquant que cette solution leur paraissait « la solution juridique la plus robuste pour optimiser le patrimoine national de l'hydroélectricité ».

L'État semblait alors privilégier la méthode des « barycentres », qui consiste à renouveler les concessions des barrages d'une

Cinq raisons de douter et trois solutions alternatives.

même vallée à leur date moyenne d'échéance et non plus au moment de la première échéance de la concession. Suivant cette méthode, quatre concessions seulement seraient aujourd'hui arrivées à échéance et pourraient donc être ouvertes à la concurrence l'an prochain.

Marie-Noëlle Battistel et Eric Straumann, dans la suite du point d'étape présenté le 3 avril, ont réaffirmé le mardi 17 septembre, lors de la présentation de leur rapport devant la commission des affaires économiques, leurs craintes concernant la mise en concurrence des ouvrages hydroélectriques et insisté à nouveau sur les cinq rai-

sons pour lesquelles elle leur semble inappropriée :

- la non-réciprocité du processus de remise en concurrence, la France étant le seul pays à ouvrir ses barrages à des producteurs étrangers ;
  - la hausse mécanique du prix de l'électricité, pour les ménages comme pour les activités électro-intensives, qu'une telle remise en concurrence entraînerait inévitablement ;
  - les incertitudes pour le personnel des concessionnaires sortants non directement affecté aux ouvrages sous concession ;
  - le manque de garanties offertes par la formule du cahier des charges en matière de régulation locale des usages de l'eau sur le long terme ;
  - les risques qu'entraînerait une fragmentation des vallées pour la sécurité du système électrique.
- Les deux députés se sont fixé six objectifs pour élaborer d'autres scénarios que celui du gouvernement :

- limiter la hausse des prix de l'électricité pour les ménages ;
- donner accès à une électricité bon marché aux entreprises grandes consommatrices d'électricité en période de pointe ;
- parvenir à une gestion moderne et collaborative des usages de l'eau, bien public par excellence ;
- préparer la transition vers un nouveau système énergétique, axé sur la montée en puissance des énergies intermittentes ;
- donner des garanties sur les emplois ;
- contribuer à la construction d'une Europe de l'énergie.

Sur cette base, ils ont élaboré trois solutions alternatives :

- une première solution serait de mettre en place une concession unique et de s'appuyer sur la notion de service public d'intérêt général afin d'éviter la mise en concurrence des ouvrages. Selon les deux rapporteurs, cette solution nécessite une